

L'e-cigarette triple le nombre d'ados fumeurs

ASSUÉTUDE Au bout d'une année, la cigarette électronique a converti trois à quatre fois plus de jeunes au tabac

C'est une question cruciale alors que la vente de la cigarette électronique avec nicotine va être autorisée dans les semaines qui viennent en Belgique : celle-ci exerce-t-elle effectivement sur les jeunes un effet d'attraction vers le tabac ? Jusqu'à présent, plusieurs études avaient conclu dans des sens divergents, notamment parce qu'il est difficile d'observer des groupes au fil du temps alors que l'usage de la cigarette électronique reste récent. C'est pourquoi l'étude qui paraît ce mardi dans *Tobacco control*, une publication du *British Medical Journal*, est si précieuse : elle a testé près de 2.400 adolescents de 15 ans sur une durée d'une année, entre 2013 et 2014. Le résultat est impressionnant : chez ceux qui ne fumaient pas au début de l'étude, le nombre de fumeurs a triplé pour ceux qui ont testé une cigarette électronique face à ceux qui n'ont pas testé ce nouveau dispositif. Seuls 5 % des non-fumeurs se sont convertis au tabac un an plus tard, alors que près de 19 % des fumeurs de cigarettes électroniques sont passés à la ciga-

rette. Les chercheurs ont neutralisé les autres causes de différence d'initiation à la consommation de tabac, comme les revenus, le fait que les parents soient eux-mêmes fumeurs, ou le retard scolaire. Ils notent toutefois que ceux qui choisissent la consommation de tabac quotidienne font partie de groupes « à plus grand esprit de rébellion ».

Désaccord au sein de la majorité

Selon les auteurs, les résultats de leur étude établissent clairement que la cigarette électronique peut servir à initier davantage d'adolescents. Pour eux, il peut donc « être bénéfique de restreindre l'accès des adolescents à la cigarette électronique ».

Cette nouvelle étude est publiée alors que le débat politique a récemment rebondi au sujet de la cigarette électronique. Celle-ci devait être autorisée en mai, mais le CD&V demande que lui soit appliquée une fiscalité qui ne rende pas cette cigarette électronique « plaisante ou attrayante » par rapport au

tabac traditionnel. La fiscalité qui lui sera appliquée ne devrait donc pas permettre de consommer une même quantité de nicotine sans payer des accises comparables à celles appliquées pour les cigarettes et le tabac. Mais les autres partenaires de la coalition ne se sont guère montrés enthousiastes à cette

idée. Le MR a même clairement refusé de frapper ce produit d'une telle fiscalité, se fondant sur l'avis du Conseil supérieur de la santé rendu en octobre dernier, qui reconnaissait à la cigarette électronique des vertus d'aide à l'arrêt. Quant à la ministre de la Santé, Maggie de Block, elle disait jeudi dernier préparer en priorité l'application de la directive européenne, qui prévoit l'introduction de la cigarette électronique avec nicotine, mais sans prendre position sur le niveau de taxation qui sera appliqué. Plutôt utile pour aider les fumeurs actuels ou « cheval de Troie » pour convertir les jeunes ? Il faudra bien trancher... ■

FRÉDÉRIC SOUMOIS

une fiscalité juste « Un réel casse-tête »

Le docteur Vincent Lustygier est expert auprès du Conseil supérieur de la santé.

Cette nouvelle étude montre que la cigarette électronique « convertit » des jeunes au tabac
Seule une autre étude l'avait montré avant, et d'autres études mettaient cet effet en doute. Cette publication semble très robuste. Nous sommes alors dans l'ambivalence totale, car nous voyons bien que les multinationales du tabac rachètent les producteurs de cigarettes électroniques pour

conquérir un marché, pour démarcher de jeunes fumeurs. Mais, dans le même temps, les professionnels de l'arrêt tabagique voient que cet outil aide certains de leurs patients. Je pratique 200 sevrages de tabac par an et je ne peux que constater que la cigarette électronique a permis à certains de mes patients d'arrêter, alors même qu'ils avaient tenté de se sevrer par différents moyens pendant parfois des années. La nicotine est une drogue dure, notamment parce qu'elle

permet d'accomplir une double tâche, d'être performant, de contrôler l'anxiété et d'être un coupe-faim, en donnant du plaisir en plus. C'est pour cela qu'il est difficile de s'en séparer.

Quelle taxe fixer ?

Je suis heureux de ne pas devoir trancher à la place de nos politiques. Fixer son prix de manière élevée, c'est risquer qu'elle ne soit plus accessible à ceux qui veulent arrêter, y compris des jeunes qui veulent arrêter un ou deux ans après avoir commencé. Le fait

que le fumeur ait son "fixe" de nicotine moins cher qu'avec du tabac est aussi un argument favorable pour que le fumeur la choisisse. Comment faire pour que la cigarette électronique soit accessible pour ses bienfaits, mais dresser des barrières pour qu'elle ne soit pas un cheval de Troie pour les jeunes ? C'est un vrai casse-tête ! Interdire la vente de tout tabac avant 18 ans peut être une solution, à condition de faire appliquer cette interdiction dans la réalité.

Fr. So